ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 92942

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur la suppression annoncée du dispositif « Envie d'agir ». Ce dispositif exemplaire a accompagné des dizaines de milliers de jeunes depuis près d'un quart de siècle, encourageant leur créativité et leur esprit citoyen, soutenant leur investissement, facilitant leur accès à l'autonomie intellectuelle et matérielle, participant au développement de l'animation locale, aux actions de solidarité en France et à l'international, favorisant la création d'emplois et d'activités économiques. Ce dispositif a su mobiliser des partenariats autour des projets portés par les jeunes afin de contribuer à la promotion, au développement et au soutien des initiatives et de l'engagement des jeunes. Il lui demande de maintenir ce dispositif dynamique et d'octroyer les moyens financiers nécessaires à son bon fonctionnement. Il dénonce une décision autoritaire sans consultation préalable des partenaires concernés par ce dispositif.

Texte de la réponse

Par circulaire du 12 août 2010, le programme Envie d'agir a été suspendu afin de procéder à son évaluation. À l'issue de cette période de réflexion, la décision a été prise de le reconduire. Après redéploiement des crédits du programme Jeunesse-Vie associative, une enveloppe de 3,2 Meuros a été constituée pour l'année 2011 dans cette perspective. À l'occasion de l'évaluation du programme, il est toutefois apparu que son cadre d'application devait être adapté aux capacités d'intervention des services déconcentrés, un dispositif national normé et mis en oeuvre uniformément sur l'ensemble du territoire ne pouvant plus être maintenu en l'état. En 2011, le cadre de mise en oeuvre de ce soutien restera fondé, d'une part, sur l'expertise des personnels des services de l'État chargés de la jeunesse en matière d'ingénierie éducative, de qualification des acteurs locaux et d'accompagnement des dynamiques partenariales, d'autre part sur la capitalisation des méthodes et outils développés par le programme Envie d'agir. En matière de soutien aux projets de jeunes et plus largement de développement de la culture de l'initiative, les services du ministère disposeront dorénavant de toute la latitude nécessaire pour impulser et définir les axes et périmètres d'intervention les plus appropriés, en fonction du contexte et des dynamiques locales, soit dans le cadre du programme Envie d'agir, soit dans le cadre d'autres dispositifs partenariaux ou d'initiatives qui respectent les principes généraux et les exigences de qualité du programme Envie d'agir.

Données clés

Auteur : M. Christian Eckert
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92942
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE92942

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 novembre 2010, page 12166
Réponse publiée le : 18 octobre 2011, page 11087